

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DAC 308** Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Pianestival ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Pianestival, 3, rue Ernest Cresson 75014 Paris, pour lui permettre de poursuivre et de développer ses activités en 2020. 2020\_03799, 33521.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**